

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1837

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Sepal**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0644 en date du 9 juillet 2002 le Conseil a désigné les représentants de la Communauté urbaine au comité syndical du syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) qui a pour objet l'élaboration, la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale ainsi que de tous documents dont l'élaboration ou la révision lui serait confiée, conformément à la législation en vigueur.

Ont été désignés comme délégués titulaires Gérard Collomb, Georges Linossier, Pierre Bonnard, Samia Belaziz, Maurice Charrier, Henri Tivillier, Gilles Buna, Marie-Chantal Desbazeille, Alain Lelièvre, François-Noël Buffet, Michel Forissier, José Mansot, Michèle Vullien et Nicole Bargoin.

Ont été désignés comme délégués suppléants messieurs Hubert-Julien Laferrière et Jacques Malaval.

A la suite de la démission de monsieur Gilles Buna de son mandat de délégué titulaire, il convient de procéder à son remplacement au comité syndical du Sepal ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2002-0644 en date du 9 juillet 2002 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Raymond Terracher comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du comité syndical du Sepal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,